

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

Assemblées Générales des Actionnaires du 20 septembre 2019

Monaco, le 20 septembre 2019.

Les Actionnaires de la Société des Bains de Mer se sont réunis ce vendredi 20 septembre au One Monte-Carlo – Centre de Conférence (Salle des Arts) en Assemblée Générale Ordinaire, suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019

Au cours de l'exercice 2018/2019, le Groupe S.B.M. a réalisé un chiffre d'affaires de 526,5 millions d'euros contre 474,6 millions d'euros en 2017/2018, soit une amélioration de 11 %. La progression de 51,9 millions d'euros sur l'exercice est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit en déficit de - 9,6 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 27,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette évolution favorable du résultat opérationnel concerne tous les secteurs.

Ainsi, le secteur jeux bénéficie de l'augmentation du chiffre d'affaires jeux de table et le secteur locatif est en forte croissance, avec l'ouverture de nouvelles boutiques dans l'Hôtel de Paris et dans le nouveau complexe immobilier du One Monte-Carlo.

Bien qu'en légère amélioration, le résultat opérationnel du secteur hôtelier reste toutefois encore en déficit, principalement en raison des travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris. En effet, si cet établissement a pu bénéficier d'une capacité d'accueil supérieure à celles des exercices précédents, soit une capacité moyenne de 97 chambres sur l'exercice 2018/2019 contre 56 précédemment, il n'a pas encore retrouvé le niveau d'activité qui était le sien au cours des exercices précédant le démarrage des travaux, alors que l'Hôtel de Paris comptait 182 chambres. L'impact défavorable de cette situation sur le résultat opérationnel est évalué à près de 7 millions d'euros en 2018/2019 contre 10 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclit Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 12,3 millions d'euros contre une quote-part positive de 12,5 millions d'euros l'an passé. Ce résultat est notamment le reflet de la bonne performance de Betclit, avec le développement de son offre de paris sportifs, de nouvelles applications mobiles et l'intensification de ses actions marketing.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018/2019 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu de la situation opérationnelle toujours déficitaire, il a été décidé de ne pas distribuer de dividende.

Autorisation de rachat des actions de la Société

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de rachat des actions de la Société, dans la limite de 5 % du montant du capital social, avec un prix maximum d'achat n'excédant pas 80 euros par action et pour un montant maximum total de 30 millions d'euros. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 20 septembre 2019.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Avenant n° 4 au Cahier des Charges

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'avenant n° 4 au Cahier des Charges autorisant l'exploitation de trois nouveaux jeux.

Ce même avenant proroge le taux de redevance actuel de 15 % et autorise la déduction des remises accordées aux clients du calcul de la redevance, ce pour une durée de trois exercices.

PERSPECTIVES

Il est rappelé que l'activité observée sur le premier trimestre de l'exercice en cours (période du 1^{er} avril au 30 juin 2019) a été en hausse de 22 % par rapport à l'an passé. Cette croissance résulte de l'amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la croissance des activités hôtelières et locatives s'est prolongée, avec la réouverture complète de l'Hôtel de Paris et la progression des revenus locatifs tirés du nouveau complexe immobilier du One Monte-Carlo. Le secteur jeux conserve l'avance enregistrée au cours du premier trimestre, l'activité enregistrée depuis le 1^{er} juillet étant équivalente à celle de la même période de l'exercice passé.

L'exercice 2019/2020 enregistrera la mise en service totale des deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo – permettant au Groupe S.B.M. de prendre une nouvelle dimension.

Les activités du Groupe S.B.M., dépendantes du contexte économique et financier, et le caractère aléatoire et saisonnier de l'activité, en particulier dans le secteur jeux, ne permettent pas de faire de prévisions pour l'ensemble de l'exercice 2019/2020. Bien que l'activité reste sensible au contexte général qui peut affecter certains marchés, la mise en service des deux projets majeurs précités devrait contribuer à la poursuite de l'amélioration des résultats du Groupe S.B.M.

Les priorités du Groupe S.B.M. demeurent la poursuite de la relance de l'activité jeux et la montée en puissance de l'Hôtel de Paris et du One Monte-Carlo, avec l'objectif de positionner le Groupe S.B.M. comme le Resort d'excellence en Europe en matière de jeux, d'hôtellerie, de résidentiel et de retail de luxe.

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187